



Accessibilité  
handicap

## Devenir Référent harcèlement sexuel

### Le contexte réglementaire :

⇒ Dans les entreprises de moins de 250 salariés :

A compter du 1er janvier 2019, le CSE doit désigner, parmi ses membres, un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, sous la forme d'une résolution adoptée, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

⇒ Dans les entreprises de plus de 250 salariés

A compter du 1er janvier 2019, dans toute entreprise employant au moins 250 salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Ce référent bénéficiera d'une formation leur permettant d'assumer leurs rôles.

### Descriptif de la formation :

Cette formation

- ⇒ Délivre le contenu législatif et familiarise le référent avec les textes réglementaires en vigueur. (Lois du 3 août et 5 sept 2018 / Projet de loi santé au travail). Est également abordé le harcèlement moral.
- ⇒ Dresse les voies de recours et la carte des relais (préventeurs et autorités et services compétents)
- ⇒ Propose des techniques de conduites d'entretiens d'aide basé sur l'écoute active et la recherche d'éléments factuels
- ⇒ Met en avant la recherche de solutions à travers le modèle de l'analyse des causes à travers de nombreuses mises en situations
- ⇒ Mobilise les participants sur un plan d'action autour de la communication (sensibilisation) et les modalités de prise en charge des salariés plaignants.

### Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Support de formation PowerPoint
- Alternance d'exposés théoriques et d'échanges

### Modalité d'évaluation des acquis

- Questionnaire ou Quiz

Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
2 jours	12 maximum	Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation	Référent CSE Référent RH	Formatrice coach- QTV et RPS	Intra-entreprise	3 300 € HT par groupe, soit 275 € HT par stagiaire pour un groupe de 12 personnes